LES SYNDICATS DES ORTHOPHONISTES

FÉDÉRATION NATIONALE DES ORTHOPHONISTES FNO *

Seul syndicat « représentatif * auprès des instances »

27 Rue des Bluets
75011 PARIS

01.40.35.63.75

contact@fno.fr

https://www.fno.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DES ORTHOPHONISTES DE FRANCE (FOF)

16 Rue des Champs de Charolles
71120 CHAROLLES

03.88.35.90.52

fof.federation@gmail.com

https://federation-des-orthophonistes-de-france.fr

Les syndicats professionnels regroupent des personnes exerçant la même profession en activité libérale ou salariée

ADHÉSION
Environ 200€
Déductible
Frais Pro

Rôle

La **défense des professionnels** dans leur exercice quotidien.

Objectifs

Représentation et défense des intérêts : Les syndicats agissent en tant que représentants **auprès des instances gouvernementales, des organismes de santé et des syndicats de salariés.**
Ils plaident en faveur de **meilleures conditions de travail**, de **rémunérations justes**, de la **reconnaissance** de la profession et de **l'amélioration des pratiques professionnelles**.

Négociation collective : Les syndicats participent aux négociations collectives **avec les organismes de sécurité sociale et les représentants du gouvernement pour établir les conventions et les accords qui régissent la profession.**
Ils défendent les **intérêts des professionnels** dans ces négociations, notamment en ce qui concerne les **tarifs des actes**, les **remboursements**, les **conditions d'exercice**, etc.

Promotion de la profession : Les syndicats travaillent à la **promotion de la qualité des soins**, de la **formation continue** et à la **valorisation de leur profession**.
Ils mettent en avant l'importance de la profession dans les traitements, soins de santé, la prévention... et cherchent à **renforcer la reconnaissance et le statut des professionnels**.

Activités

Soutien et assistance aux membres : Les syndicats fournissent des services de soutien et d'assistance aux membres, tels que des **conseils juridiques**, des informations sur la **réglementation** professionnelle, des **formations** continues, des **publications** spécialisées, etc.
Ils sont là pour **aider les professionnels à naviguer dans leur pratique et à résoudre les problèmes professionnels ou administratifs** auxquels ils peuvent être confrontés.

Mise à jour Fév 24

©